



## Procès pour forte dégradation d'un bien saisi ensuite par la banque

Par **Céline**, le **28/07/2010** à **18:06**

Bonjour,  
suite à un procès pour forte dégradation d'un bien je dois verser des dommages de 2000 euros pour la réparation du bien (une voiture).

Or, le propriétaire de la voiture étant inscrit à la Banque de France s'est vu faire saisir son véhicule.

Suite à ceci, suis-je toujours dans l'obligation de lui verser les 2000 euros?

Merci d'avance